République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 20

Séance ordinaire

du jeudi 5 mai 2011 à 19 h 00

à

l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2011
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2011-2012
4. Comptes 2010 : rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes et de la gestion de l'exercice 2010
5. Motions et propositions
6. Question du groupe libéral-radical relative à la présence policière lors de la fin du service des transports publics le week-end, du 18 mars 2011
7. Réponse du Conseil communal à l'interpellation du groupe socialiste concernant le passage de la rue Charles-Perrier en zone 30 km/h, du 11 mars 2011
8. Autres interpellations et questions
9. Lettres et pétitions
10. a) Communications du Conseil communal
    b) Communications du bureau du Conseil général
11. Divers

* * * * *

M. S. Girardin (ELT), président du CG, ouvre la séance, souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

En préambule, il rappelle qu'il s'agit ce soir de la séance des comptes et, exceptionnellement, aux séances des comptes et du budget, une petite agape est prévue. Celles et ceux qui souhaitent rester parmi nous seront naturellement les bienvenu-e-s et voudront bien s'annoncer auprès de nos administrateurs respectifs.

1. Appel

Présents : 39	Excusé : 1	En retard : 1	Absent : 0	Majorité : 20

Excusés : M. A. Crameri (PSLT) ;

En retard : M. G. Togni (PLRT).

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2011

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2011 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2011-2012

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que nous procéderons d'abord à la nomination du nouveau bureau, puis il y aura quelques remerciements, salutations, poignées de mains, embrassades, pour le passage de témoin. Ensuite nous ferons un petit break, une interruption de séance, pour permettre au nouveau bureau de se mettre en place, et nous commencerons avec le plat de résistance, les comptes. Chacun devrait donc trouver dans ses groupes respectifs des remplaçants au bureau actuel.

Sont élu-e-s tacitement et avec applaudissements :

Président	M. Nicolas Krügel (PLRT)
Vice-présidente	Mme Aline Humbert (PSLT)
Secrétaire	Mme Marie Dubois Passaplan (ELT)
Vice-secrétaire	M. Vincent Breguet (PLRT)
Questeurs	Mme Sabine Penaloza (ELT)
	M. Alain Trivelloni (PSLT)

M. S. Girardin (ELT), président du CG, résume son année de présidence ainsi :

« Les gens sensés sont ceux qui partagent notre opinion. Encore faut-il qu'ils s'y tiennent, au moins pendant le temps où nous ne changeons pas d'avis.

Si pendant cette année de présidence, j'ai usé du beau verbe et des citations, c'est par passion pour le débat auquel du haut de la tribune vous n'êtes malheureusement plus invité.

Mais il faut bien un régulateur, un facilitateur, une personne qui calme les esprits quand ceux-ci ne s'échauffent que trop. Sonner la cloche vaut mieux que sonner les cloches.

Parsemer les débats d'un trait d'humour ou d'esprit, tout en restant ferme sur les débordements et le règlement ne nuit pas d'après moi ni à la qualité des interventions et ni au sérieux que chaque conseiller général et communal peuvent déployer lors de la défense de leurs opinions, ni aux débats eux-mêmes. On a par ailleurs constaté que des modifications à notre règlement pourront être apportées car celui-ci est parfois trop alambiqué ou bride parfois trop les débats. C'est ce que j'ai pu constater au cours de cette année de présidence.

Une année également riche en événements avec le premier Festival celtique La Tène qui reprendra ses droits en 2012, l'accueil des nouveaux citoyens et concitoyens de la commune, les 10 ans de la pétanque, les aînés, etc., autant d'événements qui traduisent la richesse et fertilité tant culturelle que sportive de la commune de la Tène.

Une commune où il fait bon vivre mais où la pression - voire la dépression - de l'Etat devient de plus en plus étouffante, où il faudra utiliser d'ingéniosité pour se sortir de l'ornière fiscale qui pérore notre développement et nouvel essor.

J'espère avoir pu remplir ce rôle de président de manière efficace, sans trop faillir - jamais défaillir -, sans ambages, servant les intérêts du bureau et du Conseil général.

Je remercie ainsi mes camarades du bureau par un petit geste, ainsi qu'à l'administrateur (pour l'administration).

Et pour terminer de vous remercier tous pour votre soutien et compréhension, je citerai en dernier, mon mentor, Coluche, feu Michel Colucci en disant : « Ce n'est pas compliqué, en politique, il suffit d'avoir une bonne conscience, et pour ça il faut avoir une mauvaise mémoire ! ».

Remise également d'un petit geste au nouveau président du CG, Nicolas Krügel.

- Applaudissements -

M. D. Jolidon (ELT) s'exprime en ces termes :

« Monsieur le nouveau président, cher Nicolas,

Je profite de te tutoyer une dernière fois parce que dans une année on se vouvoiera…

Sache que l'Entente mettra tout en œuvre pour que ton année se passe le mieux possible et dans la meilleure confiance possible.

Monsieur l'ex futur président, cher Serge,

Pendant une année, tu as su allier fermeté et souplesse, toujours avec humour et compétence. S'il existait un classement des présidences, tu serais sûrement dans le peloton de tête.

Après avoir maîtrisé avec succès les trois couleurs politiques de notre localité, nous sommes sûrs que tu sauras faire façon des trois couleurs contenues dans ce petit présent de remerciement pour ta performance présidentielle.

Je ne peux pas rivaliser avec toi sur les citations et proverbes mais je vais quand même citer Sacha Guitry qui disait : « J'ai observé que, d'ordinaire, on se dit « au revoir » quand on espère bien qu'on ne se reverra jamais - tandis qu'en général on se revoit volontiers quand on s'est dit « adieu ». ».

C'est pourquoi nous te disons « Adieu président et merci ! ».

- Applaudissements -

M. R. Siliprandi (PSLT) présente ses félicitations au nouveau président Nicolas Krügel et souhaite dire quelques mots pour notre ami Serge Girardin. Il s'exprime en ces termes :

« Tu es venu, tu as vu, tu as vaincu,
Et ça, qui l'eut cru,
Car ce n'est pas à la portée de n'importe quel individu,
Mais c'est bien l'œuvre d'un gamin du cru.

C'est en effet au Conseil général de ce soir,
Serge Girardin que tu nous dis au revoir,
On agite très fort, crécelles et encensoir,
Car tu as bien rempli ton devoir.

Durant cette année, tu as bien présidé,
Toujours de façon nette et décidé,
Au perchoir, telle sur sa rampe une fusée,
Tu es parfois parti dans de grandes envolées.

Serge Girardin,
Avant d'être de La Tène, tu étais de Marin,
Et bien, tu as joué très fin,
Lors de ta présidence, tu as joué malin.

Tu as terminé ton année de présidence,
A ce poste, tu as montré beaucoup de présence,
Et tu as parfois fait preuve de patience,
C'est pas mal quand on y pense.

Comme président tu as été bon,
Tenant bien en main des débats parfois longs,
Remettant en place les trublions,
Avec toi, il fallait faire attention.

Donc comme il est d'usage,
Pour te remercier, on se fait sage,
Et nous te disons sans ambages,
Merci Serge, tu es un personnage.

Dès lors les démocrates de gauche, pour ton départ,
Ont le plaisir de te remettre un excellent nectar,
Ils te disent avec respect et sans fard,
Merci Serge Girardin, ta présidence fut du grand art. ».

- Applaudissements -

M. N. Krügel (PLRT) s'exprime en ces termes :

« Monsieur le président, cher Serge,

Nous aurions bien de la peine à reprendre l'intégrale de tes citations. Marques de fabrique d'un règne bref, sache qu'elles ont toutes été dégustées et appréciées. Tes qualités d'humoriste ne seront certainement pas les seules que nous retiendrons.

Homme rigoureux, tu nous as conduits à travers des ordres du jour à rallonge sans fléchir une seule fois. Le règlement a été appliqué à la lettre et nous t'en sommes gré. Au registre des anecdotes, nous retiendrons que, comme ton prédécesseur, il t'aura fallu démêler des salades

d'amendements, de sous-amendements et de contre-propositions. Ta maîtrise des usages législatifs t'aura toutefois permis d'arriver à bon port, sans hésitation. La classe. Tu as également dû trancher. Certes, pas toujours à notre goût, mais tu l'as fait au plus proche de tes convictions. C'est une démonstration d'autres qualités que sont ton aplomb et tes convictions.

Pas un nuage donc à l'heure de te remercier. Afin de marquer ta descente du perchoir et notre reconnaissance pour le travail accompli, le groupe libéral-radical a pris la liberté de te choisir quelques lectures et de l'emballer des couleurs libérales-radicales auxquelles la librairie Payot continue de se rallier.

Nous te souhaitons un retour agréable dans le rang et nous réjouissons d'entendre à nouveau tes tirades pour le moins créatives. ».

- Applaudissements -

M. S. Girardin (ELT), président du CG, propose de faire quelques minutes de break afin que le nouveau bureau puisse se composer et prendre ses marques.

* * * * *

4. Comptes 2010 : rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes et de la gestion de l'exercice 2010

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, signale que Laurent Siliprandi lui a demandé de pouvoir s'exprimer avant de laisser la parole au CC.

M. L. Siliprandi (PLRT) s'exprime en ces termes :

« Monsieur le nouveau président,
Mesdames et Messieurs,

Vous nous avez fait le plaisir d'accepter l'élection de Nicolas Krügel au poste de président et nous vous en remercions.

Afin que nous fassions plus ample connaissance, je vais vous le présenter sous la forme d'un portrait chinois.

S'il était une personnalité connue, il serait certainement Jean Dujardin, acteur avec qui il partage son âge, 38 ans, un sourire carnassier et un certain sens de l'humour décalé.

S'il était un chiffre, il serait le 2, 2 comme ses 2 enfants, un garçon de 7 ans et une fille de 5 ans qui occupent avec bonheur ses trop rares mais oh combien précieux moments de temps libre.

S'il était une fête du calendrier, ce serait certainement la Saint Valentin, fête des amoureux, un sentiment qu'il éprouve avec toujours autant de fougue pour sa chère épouse.

S'il était une saison, il serait un printemps précoce, précoce comme sa carrière politique commencée à 20 ans comme conseiller communal de la commune de Cernier.

S'il était un animal, il serait certainement un félin, plus précisément un léopard, mais un léopard du genre 60 tonnes avec 2 chenilles et un canon de 120 mm, comme les chars qu'il commande au sein des troupes blindées où il accomplit ses obligations militaires. Chars d'assaut qui soit dit en passant sont les meilleurs de l'univers, cela va sans dire, et j'en parle en connaissance de cause.

S'il était une pièce d'habillement, il serait une paire de basket, comme celle qu'il revêt lorsqu'il arpente les chemins environnants, trop rarement le reconnaît-il, comme coureur de fond catégorie « amateur-dilettante ».

S'il était un moyen de transport, il serait certainement un avion qui l'emmènerait d'un continent à l'autre en fonction de ses différentes affectations professionnelles au Crédit Suisse, à savoir de Neuchâtel à Lausanne, puis Zurich, ensuite San Francisco, retour sur Lausanne, suivit de New York pour enfin revenir, pour l'instant, à Lausanne.

S'il était un sportif, il serait certainement un alpiniste, habitué qu'il est à tester les limites et tutoyer les cimes comme responsable de la gestion du risque de crédit pour l'ensemble de la clientèle suisse romande des segments entreprises et professionnel de l'immobilier.

S'il était une plante, il serait une forêt luxuriante, genre forêt vierge, comme son jardin qu'il aime cultiver, mais qui faute de temps nécessaire à y consacrer a la fâcheuse tendance à retourner à l'état sauvage.

S'il était une manifestation artistique, il serait un film de cinéma, un film de Win Wenders ou de quelques autres réalisateurs, qu'il aime à visionner comme cinéphile, un peu moins assidu depuis l'arrivée de la paternité.

S'il était un état de la matière, il serait l'ébullition, à l'image de sa vie trépidante et toujours en mouvement, mais aussi de son esprit et de son engagement pour les affaires publiques qui le passionnent.

Il y aurait encore beaucoup à dire, cher Nicolas, mais sa modestie en souffrirait, alors j'arrête ici ce portrait forcément partial et partiel et je vous remercie de lui réserver un bon accueil comme premier citoyen de notre commune. ».

- Applaudissements -

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, le remercie beaucoup de ces propos élogieux. Il y a été sensible en tous points.

Il remarque au passage que nous avons la parité des genres au niveau du bureau et il s'en félicite car autant de femmes et d'hommes sur cette estrade, c'est une belle représentativité.

Il s'exprime ensuite en ces termes :

« L'accession à ce micro ne constitue ni un but en soi ni un aboutissement. J'en suis l'heureux bénéficiaire aujourd'hui et vous remercie sincèrement de la confiance et de l'honneur qui me sont faits.

J'y vois avant tout le fruit d'un tournus respectueux des équilibres de notre collectivité. A chacun son tour, selon sa représentativité. C'est une notion que j'apprécie particulièrement tant elle illustre les valeurs qui font la force de notre Etat dans son expression confédérale comme dans sa réalité laténienne.

Qui dit équilibre, dit aussi construction. L'atteinte d'une certaine stabilité se doit d'être précédée d'une discussion préalable de fond, aussi robuste soit-elle. Le débat démocratique réussi est ouvert, public, respectueux, franc et constructif. C'est à tout le moins l'idée que je me fais du travail à notre échelon et que je m'efforcerai de conduire dans l'année à venir.

Une année qui nous mènera au terme de la législature. A d'autres échelons, ce serait la porte ouverte à une certaine démagogie et aux obstructions crasses. J'espère vivement que chacun saura raison garder et que j'aurai le privilège de présider à une nouvelle période de réalisations positives pour La Tène.

Je vous remercie une nouvelle fois très sincèrement de cette désignation et vous propose sans plus attendre d'entamer l'ordre du jour de notre réunion. ».

M. J.-M. Germanier (cc), en préambule, souhaite remercier l'administration pour le travail titanesque qui a été fait par rapport à la production de ces documents qu'il trouve très impressionnants et également remercier ses collègues du CC d'une part pour leur contribution à la production de ces documents et d'autre part pour la conduite de l'année passée, qui ne se décrit pas seulement en termes financiers uniquement mais également en termes d'activités qui ont été nombreuses.

37 pages concernent le cahier n°1 qui est pour le CC le cahier le plus important, qui est une synthèse, qui nous apprend en préambule que financièrement l'année n'a pas été très bonne pour la commune de La Tène puisque nous avions budgété un excédent de charges, en chiffres ronds, d'environ 1'800'000 francs et que le résultat est de 2'164'000 francs, également en chiffres ronds, soit une augmentation de l'excédent de charges de 364'000 francs.

Il y a une seule position qui peut expliquer cette aggravation de l'excédent de charges. Vous l'avez vu, elle a été expliquée à maints endroits, c'est la très mauvaise surprise en matière de la fiscalité des personnes morales et surtout de l'imposition en capital. Alors que potentiellement, c'est une position qui est stable durant les années, on a eu la mauvaise surprise, en 2010, de voir cette position être péjorée à hauteur de quelque 486'000 francs. La chose a été découverte au mois de novembre et nous avons certes dû trouver une explication à partir de ce moment-là et mettre la force nécessaire pour établir des contacts avec le service des contributions et comprendre ce qu'il s'est passé. Il s'est passé que durant l'année 2009, il y a eu surtaxation de cette position-là, ce qui fait qu'en 2010 nous avons non seulement encaissé moins mais nous avons dû rétribuer ou rétrocéder ce qui a été surtaxé l'année précédente. Tout autant potentiellement, vous l'avez aussi vu, il y a une fluctuation si l'on regarde le total des millions d'imposition des personnes morales en capital. On a depuis quelques années une certaine baisse qui a été marquée sur l'année 2010.

Seule mauvaise nouvelle, si on l'isole, nous permet quand même d'avoir des motifs de satisfaction, nous conforter dans la politique du *dos rond* que nous avons volontairement menée pour les années 2010 et 2011, puisque finalement, si on isole cette position, le budget 2010 est dans la cible, même largement dans la cible.

On peut aussi remarquer, du côté du CC, que les charges maîtrisables par notre Conseil l'ont été. Si on fait l'addition des postes 0 à 8, on est en amélioration de plus de 350'000 francs, ce qui prouve une gestion rigoureuse de la part du CC.

Vous avez le détail, en page 2, des charges qui ont été parfaitement maîtrisées, à signifier la stabilisation des dépenses liées à la prévoyance sociale. On avait des soucis à cette position-là par rapport à la crise économique et c'est avec satisfaction qu'on a vu que l'on n'a même pas atteint le budget et que l'on est en amélioration de quelque 100'000 francs.

Ensuite, la péréquation financière intercommunale, cheval de bataille de la commune vraisemblablement encore pour quelque temps, a montré une bonne nouvelle pour l'année passée. Néanmoins, pour cette année, on peut déjà dire que l'on devra payer plus que ce que l'on a mis au budget 2011. En cause, une rentrée fiscale catastrophique des personnes morales du côté de la Ville de La Chaux-de-Fonds et qui a une influence bien évidemment sur l'ensemble des autres communes et notamment sur notre commune, largement contributrice.

Au niveau des revenus, la bonne nouvelle, c'est quand même la timide reprise de l'impôt sur les personnes physiques. On est meilleur que le budget de l'année précédente, ce qui n'est pas le cas dans certaines grandes villes dans le canton. Il y a donc de l'espoir dans ce cadre-là, mais

tout en n'atteignant malheureusement pas le budget.

Une autre bonne nouvelle au niveau des revenus provient de la ristourne du Groupe E concernant l'utilisation du sol communal, qui a augmenté de plus de 100'000 francs.

Au niveau des investissements, vous avez vu que l'on a investi moins que prévu, même beaucoup moins investi. Une des explications est ce dossier du camping qui est malheureusement bloqué pour l'instant (il était prévu d'entamer les travaux dès l'automne passé) parce que l'affaire est bloquée devant les tribunaux, qui devraient, à notre avis, trancher prochainement, on l'espère, parce qu'on aimerait pouvoir entamer ces travaux avec une année de retard sur le programme prévu mais à tout le moins cet automne, enfin.

Avec tout cela, la fortune nette a diminué, bien évidemment. Elle atteint quelque 5.6 millions, ce qui n'est pas assez selon la norme. On en est quelque part assez loin.

Au niveau des finances et impôts, vous avez vu, en page 5, que le point d'impôt a augmenté, ce qui est une bonne nouvelle. Il est de 161'000 francs en chiffres ronds.

Concernant le rapport de gestion, il aimerait souligner une chose importante. Au niveau des ressources humaines de la commune, nous avons procédé à l'élaboration d'une description de fonction pour l'ensemble des collaborateurs et nous avons déjà appliqué une méthode qui est de fixer des objectifs au niveau de l'encadrement, l'administrateur, l'administratrice-adjointe et l'administrateur-adjoint, avec la volonté de procéder de la même manière au niveau de l'ensemble des collaborateurs de la commune. C'est un outil qui vise à améliorer la performance et à ne pas pénaliser le collaborateur par des mesures salariales par exemple. On est dans une gestion qui est encourageante et positive.

En conclusion, le résultat s'explique mais ne nous convient pas vraiment. Nous aurions préféré venir devant vous avec une amélioration budgétaire.

Ce qui est important de dire maintenant, c'est que les prévisions 2011 seront réalisées à condition que cette votation concernant la réforme de la fiscalité des personnes morales du 19 juin de cette année soit acceptée. Vous l'avez vu, on l'a souligné lors de l'élaboration du budget (de mémoire le budget prévoit un excédent de charges de l'ordre de 300'000 francs), si d'aventure cette votation n'est pas acceptée, il y aura un mécanisme de compensation sur trois ans et le budget passerait à un déficit à hauteur de 1'800'000 francs. On ajouterait donc 1'500'000 francs, d'où l'importance, par rapport à notre commune, pour que l'on se mobilise et que l'on fasse en sorte que cette votation passe la rampe, d'un point de vue uniquement financier s'entendant.

Il y a d'autres importants cas qui ne manquent pas de nous préoccuper, mais qui ne nous inquiètent pas pour l'instant. Il y a notamment la réforme de la péréquation financière intercommunale (qui est annoncée tantôt) et la ristourne électrique (nous entretenons d'ailleurs, il tient à le dire ici, d'excellents rapports avec nos députés) mise à mal par rapport au projet de loi qui est proposé par le département de la gestion du territoire et nos excellents rapports avec nos députés, de droite ou de gauche, vont les amener à déposer les amendements nécessaires pour sauvegarder ces 860'000 francs qui entrent directement dans le ménage communal. Si d'aventure, on se faisait confisquer tout ça, on aurait quelque part la désagréable obligation de monter le coefficient fiscal des personnes physiques parce qu'au niveau des personnes morales, on n'a aucune espèce de levier alors que l'on sait qu'une grande partie de cette ristourne est créée par l'industrie, ce qui ne serait qu'injustice dans ce cadre-là.

Ensuite, le CC suit avec intérêt l'implantation du pôle de développement économique d'importance cantonale. On a parlé récemment dans les journaux de la cantonalisation des recettes des personnes morales et on a pris des contacts nécessaires avec quelques

communes concernées. Pour l'instant, on ne peut que lire les articles dans la presse. On a vu avec satisfaction quand même que Jean Studer pense réunir les chefs des finances des communes industrialisées. On sera associé mais on n'espère pas trop tard parce que là aussi il y a un certain risque.

Le dossier casino à Thielle suit son cours. A notre connaissance, on ne sait pas trop ce qu'il se passe puisque maintenant les choses se trament en coulisses mais nous avons fait notre travail. D'autres communes sont aussi un élément d'actualité.

Pour conclure, à la vision du CC, une certaine forme de déception par rapport aux chiffres proposés, une explication tout à fait sereine de ce qu'il s'est passé et une vision accrue par rapport à l'avenir et notamment au résultat de la votation de la réforme de la fiscalité des personnes morales.

M. M. Eugster (ELT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière s'est réunie le mercredi 27 avril pour sa séance ordinaire des comptes.

En présence du CC, de l'administrateur et de Frédy Zbinden, notre comptable, nous avons parcouru le rapport du CC et les comptes 2010 de notre commune.

Vous connaissez tous le résultat et les explications fournies par notre Conseil. Personne ne peut être satisfait et nous sommes invités à mener une réflexion critique sur le passé, tout en restant conscients que nous ne pouvons pas changer les faits.

La réflexion de la commission financière porte sur quatre points.

C'est le deuxième résultat négatif consécutif de notre jeune commune et le déficit cumulé se monte presque à quatre millions. Ce n'est pas seulement notre fortune qui fond comme la neige au soleil mais aussi nos diverses réserves (déchets et eaux usées). Le service des communes recommande un montant pour la fortune qui soit équivalant aux recettes annuelles de l'impôt, c'est-à-dire dans notre cas environ 13 millions. Avec nos 5 millions de fortune nous sommes loin de cette recommandation.

Ce premier fait est préoccupant et demande une vigilance accrue.

Malgré le mauvais résultat, il est important de souligner la bonne maîtrise des dépenses. Heureusement qu'il en est ainsi. Nous ne pouvons pas nous imaginer la tournure qu'auraient prises nos finances dans un cas contraire.

Nous avons lu et entendu qu'un seul poste, l'impôt sur le capital des personnes morales, nous a gâché l'exercice d'environ 630'000 francs. C'est explicable, mais cela nous montre clairement que le sort de notre commune dépend de peu d'entreprises et leur influence n'est pas à sous-estimer.

Ce deuxième fait est préoccupant et demande une vigilance accrue.

Notre troisième regard porte sur les investissements. Leur niveau est très très faible et nous avons l'impression que nous n'avons pas encore trouvé un bon rythme. En faisant peu, nous déplaçons la problématique dans le futur et nous nous déchargeons sur les générations futures. Certes notre marge de manœuvre financière est très limitée, mais est-ce que nous avons les bons projets ? Est-ce que nous avons les ressources humaines pour leur planification et leur conduite ? Rien ou peu faire ne nous semble pas opportun.

Ce troisième fait est préoccupant et demande une vigilance accrue.

Finalement l'épée de nos armoiries se transforme gentiment en épée de Damoclès. Cet épisode de l'histoire grecque antique nous rappelle un danger constant qui peut nous tomber dessus, telle l'épée de l'histoire, à tout moment. La situation financière est pour le moins périlleuse.

Ce quatrième et dernier fait est préoccupant et demande une vigilance accrue.

Ceci étant, la commission financière a approuvé les comptes 2010 à l'unanimité de ses membres présents.

Elle remercie le CC et toute l'administration communale pour leur grand travail et leur engagement.

Nous avons confiance dans les compétences et les structures de nos autorités et services communaux.

Enfin quelque chose qui ne soit pas préoccupant et qui ne demande pas une vigilance accrue.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente a étudié les comptes 2010 et a constaté les choses suivantes.

Le budget des dépenses maîtrisables est certes tenu et respecté pour ce que nous pouvons en déduire des comptes.

L'Entente acceptera donc ces comptes rouges mais tient ici à dire ses multiples déceptions.

L'Entente est déçue car il semblerait que la crise mondiale annoncée par le CC pour justifier le déficit de ces dernières années ne semble toucher que notre commune et quelques autres. Comment expliquer que presque toutes les communes de notre canton ont vu leur impôt des personnes morales et leur résultat embellir, alors que nous, avec en prime des entreprises établies sur notre territoire, qui nous pénalisent déjà pour la péréquation, nous ne pouvons que constater ce manque à gagner ?

En ce qui concerne cette votation, il tient à dire que lors de l'acceptation du budget 2011, l'Exécutif nous avait annoncé que cette acceptation avait été une augmentation substantielle de cet impôt. Sur le moment, une petite remarque dans le budget, qu'il cite : « Un régime transitoire d'une durée limitée à 3 ans (2011, 2012 et 2013) est prévu pour les communes. ». Il n'a pas été relevé par notre Autorité.

Dans le même chapitre, on parle d'un mécanisme de compensation intercommunale pour une certaine part de revenu de ces personnes morales. En lisant le journal *L'Express* d'hier, toute la lumière a été faite sur cette remarque. On apprend que l'Etat, dans sa bonté énorme, opère à La Tène, un pôle d'industries. Pour cela, il doit reprendre tous les impôts, toutes les recettes fiscales laissées par les sociétés. Cette décision se prendra après consultation des 4 grandes Villes et sans les pôles concernés, c'est-à-dire Perreux et La Tène. Nous espérons que notre CC agisse rapidement et exigera au moins de participer à ces discussions.

Nous sommes déçus ensuite par les investissements. Qui ne sème rien n'a rien et qui sème de la mauvaise graine récolte du mauvais blé. Nous constatons que nous sommes devenus frileux. Cette priorité nous fait faire le *dos rond* pour assombrir encore et toujours notre participation à la péréquation. Il ne suffit plus, selon nous, de déclarer que l'on ne peut rien faire, que la seule solution est la fusion, que et que et que…

Nous pensons, par exemple, qu'un plan d'investissements sur 10 ou 15 ans permettrait à notre Exécutif de s'appuyer sur un document contraignant qui annoncerait les éléments nécessaires et la façon de les financer, ce qui dispenserait de faire de la politique sur plus long terme. Ce que nous n'investissons pas maintenant devra peut-être fait en urgence et pourrait nous mettre sur la paille.

Nous demandons donc à notre Exécutif d'être plus actif que réactif et d'oser affirmer qu'une augmentation d'impôt nous assurerait un avenir sain, pour nous mais surtout pour nos enfants. Le signal d'alarme doit venir du CC car c'est lui qui a le plus d'informations et de connaissances.

L'Entente est encore déçue par le fossé qui se creuse entre le CC et le CG. Il nous semble qu'il y a de plus en plus de choses qui nous sont connues soit par des moyens de presse ou soit par le fait accompli. Il nous est difficile d'accepter que certains objets, qui ont été renvoyés par notre Autorité pour étude complémentaire, sont soit exécutés sans information préalable au CG, par exemple le goudronnage du parking du CIS, soit en les saucissonnant en les sortant de leur concept global, par exemple l'éclairage du terrain d'entraînements du FC ou la réfection du terrain.

Ensuite, que dire des multiples projets de fusion qui semblent évoluer beaucoup plus rapidement que ce que l'on nous laisse entendre. Actuellement, ces projets ne sont pas le souci majeur de nos concitoyens et l'énergie dépensée à des analyses pourrait être utilisée ailleurs. Il faudrait vraiment que le CC consulte au moins le CG, non pas sur les priorités de ces variantes mais sur l'acceptation ou non de ces variantes. Nous désirons donc plus de communications, plus de consultations, en un mot plus de collaboration.

L'Entente tient à remercier la commission financière qui, malgré une petite dissension interne, fournit un travail exemplaire, le CC pour son engagement et l'administration pour le travail fourni pour l'élaboration de ce document ainsi que pour le travail accompli tout au long de l'année.

Mme S. Fassbind (PSLT) signale qu'à chaque printemps, les comptes, comme les hirondelles, reviennent.

Chaque année, ou presque, les conseillers généraux ne peuvent que prendre acte de ces comptes et surtout du déficit qui, pour l'année 2010, se monte à plus de 2'100'000 francs, soit 356'000 francs de plus que ce qui avait été budgété dans le budget 2010.

C'est regrettable, surtout que les communes neuchâteloises sont plutôt actuellement dans les chiffres noirs (elle pense notamment à Peseux et Cortaillod, qui votent aussi ce soir sur les comptes).

Sans doute a-t-il suffi d'une unique position comptable (environ 500'000 francs en moins en impôt sur le capital d'une personne morale) pour péjorer le résultat. Nous constatons dès lors qu'il suffit de relativement peu de choses, puisqu'il s'agit d'un poste unique, pour mettre en péril les finances communales et qu'il s'agit dès lors de rester très attentifs à l'évolution de la situation financière de notre commune.

Nous sommes en revanche satisfaits de la maîtrise des charges mais nous regrettons vivement le manque d'investissements, tout en le comprenant, mais tout en espérant qu'il y aura un sursaut en la matière, dynamisant pour notre commune.

Nous ne comprenons pas en revanche certains frais élevés, trop élevés, par exemple de l'agence de placement mandatée pour engager le nouveau responsable du camping. Avec des frais d'annonce de 6'000 francs et des honoraires de 11'000 francs, soit un total de 17'000 francs, le coût est trop élevé pour un seul engagement. En calculant un tarif-horaire d'honoraires de 200 francs pour l'agence, par exemple, celle-ci aurait passé plus de 55 heures pour trouver le nouveau responsable du camping. C'est quelque chose d'incompréhensible. Nous demandons donc au CC d'être attentif à de telles dépenses, même si elles paraissent relativement modestes au regard d'un budget communal, et de rester vigilant pour ces postes-là.

Nous sommes enfin un peu moins enthousiastes que le CC quant au devenir de notre localité, qui estime que les bases du projet de société (p. 36) sur lesquelles repose la jeune commune de

La Tène sont saines ; elles le sont certes actuellement mais avec une béquille et une médication. Nous devons là aussi rester très vigilants.

Cela n'empêchera pas le groupe socialiste d'entrer en matière sur le rapport et de donner son aval à l'arrêté du 5 mai 2011.

Nous remercions aussi le CC pour son travail et sa présentation, notamment le cahier 1 qui est un très bon rapport d'activités de la vie communale.

Nous reviendrons par la suite sur certains points lors de la revue en détail de ces comptes.

M. P. Villa (PLRT) signale qu'il n'y a pas de quoi pavoiser et tout le monde en est pleinement conscient.

Les comptes qui nous sont présentés ce soir devraient être le point culminant de la politique du *dos rond* souhaitée par le CC et soutenue par le groupe libéral-radical unanime. Une politique que nous jugeons plutôt bien maîtrisée puisque les charges sur lesquelles nous avons prise ont été contenues dans les enveloppes allouées.

Nous souhaitons ici saluer la maîtrise que l'Exécutif, secondé par un personnel administratif des plus compétents, a une nouvelle fois démontrée.

Après deux exercices calamiteux pour des motifs essentiellement conjoncturels, un rebond doit intervenir.

Le groupe libéral-radical ne saurait cautionner une année de plus le financement de nos dépenses de fonctionnement par l'emprunt.

Fort heureusement, le rebond souhaité nous est promis au travers du budget 2011 à condition toutefois que le corps électoral cantonal accepte la révision de la fiscalité des personnes morales en juin prochain.

Nous ne doutons pas que le CC, en gestionnaire averti, saura tirer la sonnette d'alarme et proposer des mesures concrètes en cas de rejet de la révision de la fiscalité.

Nous lui en sommes d'ores et déjà gré et ne manquerons pas de le rappeler à son devoir le cas échéant.

Pour l'heure, le groupe libéral-radical acceptera ces comptes rouge sang à l'unanimité avec ses remerciements appuyés au CC tout comme à l'administration et sa composante financière.

M. S. Girardin (ELT) signale qu'il y a des années qui ressemblent de manière exaspérée aux autres et se suivent telle une horloge mécanique que certains diront que trop bien réglée ou d'autres de dire que bien qu'elle indique la mauvaise heure, la fatalité fait que le temps s'écoule tout de même.

Les évidences sont là, mais notre CC n'en a cure ! C'est comme l'homme qui se jette du trentième étage et qui à chaque étage dit : jusque-là, ça va !

Mais non, on va bel et bien finir par s'écraser, et de plus, s'écraser devant l'Etat qui n'attend plus que la commune de La Tène ne se ramasse à la pelle ou à la petite cuillère, et aille rejoindre le giron de la mère-commune Neuchâtel !

Laisserons-nous faire jusqu'à l'hallali ?

Devant le manque de responsabilité économique et politique du CC, il ne peut que constater que celui-ci agit avec trop de prudence, de faiblesse, de politique politicienne ou encore garde

ses jokers pour des surprises qui, d'année en année, d'exercices comptables en exercices comptables, ne viennent pas. Non, ne jouons pas au casino ! Et arrêtez de nous bluffer !

Les évidences sont là :

1. La péréquation existera toujours bel et bien, et même si la réforme de celle-ci apportera quelques soulagements, nous serons bel et bien toujours un très fort contributeur. N'oubliez pas que le but est un équilibre cantonal entre communes qui depuis lors, avec la fusionnite aigue, deviennent des pôles encore plus conséquents et de poids contre notre commune de La Tène qui se retrouve de plus en plus esseulée.
2. La modification de la loi sur la taxation des personnes morales n'amènera que plus d'argent dans la caisse de l'Etat qui se glorifie, sans faire de réelles économies, et une situation catastrophique, d'avoir pu réduire sa dette en reportant sur les communes les charges. On parle ici de plus de 80% de force contributive des communes.
3. Le casino, qui avec une chance sur trois, et oui on parle bien de probabilité ici, ne sera qu'un apport dédié à de futures réserves. Réserves qui dans notre cas présent commencent à fondre, plus de 238'000 francs déjà phagocytés.

De plus, on parle de réformes qui porteront leurs fruits mais à l'horizon 2015-2016, soit quand toute notre fortune aura été dilapidée.

On ne fait pas de politique fiction avec des « si » mais avec la réalité du présent ; 23 millions de fortune dilapidée, 400'000 francs de déficit structurel, des investissements réduits à néant, l'évolution galopante de la dette et des intérêts qui en découlent, c'est énorme et cela mérite réflexion :

Quand, comment pourrons-nous un jour reconstituer notre fortune ?

Comment faire face aux premières urgences du déficit structurel ?

Quels scenarios alternatifs (« worst case ») proposent le CC ?

Dans quel état seront nos structures futures sans des investissements conséquents ?

Sommes-nous dépendants d'une seule société alors que plus de 200 sont sur le territoire communal ?

Rien ne figure dans votre rapport sur ce sujet.

Non, Messieurs, vous laissez aux générations futures un héritage en forme de cadeau empoisonné.

Ainsi, ne voulant pas sonner l'alarme bien que tous les voyants soient au rouge, vous lui faites penser aux responsables de Tchernobyl ou de Fukushima, niant l'évidence.

Comme vous ne préconisez aucune hausse d'impôt, lui, il ose dire tout haut que le résultat de cet exercice et les conclusions de votre rapport auraient dû montrer la voie et apporter au minimum les 2 points que l'on réclame depuis 8 ans maintenant, 2 points qui auraient eu pour effet de juguler au moins la dette structurelle, démontrer notre volonté d'effort (loi du donnant-donnant) à l'Etat et laisser ouverte la porte à une mesure peut-être provisoire. Et une économie sur 8 ans de plus de 6.5 millions !

Des arguments positifs pour appuyer cette hausse, vous en avez à pléthore (structure d'accueil, super structure d'accueil, places sportives, écoles, etc.). Tous les bons arguments sont de votre côté.

Pour sa part, s'il peut accepter les comptes car ils sont ce qu'ils sont maintenant, il ne peut accepter le rapport du CC, et ce n'est pas la conséquence de celui-ci avec ses 37 pages, très bien faites d'ailleurs, qui pourront noyer le poisson !

« Gouverner, c'est prévoir. », paroles d'Emile de Girardin ; un autre Girardin en a fait son adage. Et Anatole France le disait déjà : « Il n'y a pas de gouvernements populaires. Gouverner, c'est mécontenter. ».

Quant au CG et au CC, il les voit plutôt comme un couple : un homme et une femme ! Quand ils se promènent dans un champ, la femme voit la fleur, l'homme voit la bouse de vache. Si les deux voyaient une fleur, pour sûr qu'ils marcheraient…dans la M…

La parole n'étant plus demandée, M. N. Krügel (PLRT), président du CG, propose d'entrer dans l'examen de détail de ces comptes.

Ndlr : seules les interventions sont indiquées.

Cahier 3

Compte 113.318.40 - Mandat prestations Police neuchâteloise

Mme S. Fassbind (PSLT) demande au CC de nous expliquer cette baisse dans le mandat de prestations. Nous espérons que cette diminution ne se fait pas au détriment de la sécurité et du bien-être de la population.

M. M. Luthi (cc) répond qu'il y a effectivement une baisse non pas de prestations mais d'heures.

Le problème est le suivant. Vous l'avez lu dans la presse, la Police neuchâteloise est depuis 3 ans en perpétuel remaniement ou réorganisation. Actuellement, la police est en manque d'effectifs, c'est en tout cas ce qu'ils nous disent quand on les rencontre.

Ceci dit, par rapport au mandat de prestations qui avait été élaboré en 2010, il y a globalement un manquo de 100 heures dans les prestations de la police, ce qui ne veut pas dire que la sécurité n'est pas assurée au niveau du village. Si cela vous intéresse, vous pouvez aller sur le site de la police. Il y a un rapport sur l'activité dans chaque commune et on voit très bien que la commune de La Tène est visitée à ce niveau-là.

Ce mandat de prestations est en discussion. On le remet chaque année en discussion, vraisemblablement dans le courant du mois de juin, pour voir si par rapport à l'année passée, le nombre d'heures a été modifié ou a évolué, soit en plus, soit en moins. Cela va peut-être aussi nous permettre de modifier notre mandat pour l'année prochaine. C'est assez compliqué mais on ne peut que se baser sur ce que nous dit la police. Nous avons des prétentions et la police a un effectif qui ne travaille pas que sur Marin mais sur l'Entre-deux-Lacs et c'est sur la base de cet effectif et de nos prétentions que le catalogue est établi.

Il ne faut pas avoir de craintes. Au niveau sécurité, ce n'est pas 10 heures ou 50 heures de plus ou de moins qui vont faire que l'on n'est plus en sécurité dans cette commune.

Il voudrait aussi dire qu'on nous demande de faire des économies. Mais il n'est pas pour des économies au niveau de la sécurité.

Maintenant, il faudra voir si, effectivement, à futur, on est plus près de 1'000 heures, de 1'100 ou de 1'200 heures, par exemple, au niveau du mandat de police, ceci toujours en fonction de l'efficacité de la sécurité.

Vraisemblablement que ce mandat de prestations va encore évoluer.

Page 17

M. R. Siliprandi (PSLT) signale en préambule l'erreur glissée dans notre règlement général, étant entendu, ceci malgré les qualités indéniables de Nicolas Krügel, que les comptes de l'année écoulée devraient être dirigés par l'ancien président et l'ancien bureau en charge lors de ces comptes, comme cela était le cas par le passé.

Ceci dit, il voit au point 340.365.00 - Subventions sociétés sportives - une somme de 20'098.55 francs, attribuée aux sociétés locales selon les critères définis dans les conditions d'octroi.

Dès lors, il lui intéressait de savoir si le FC Marin-Sports a touché une subvention parce qu'il voit depuis plusieurs semaines nos cantonniers qui ont refait le terrain dit du FC que nous avions fait nous-mêmes à la fin des années 60.

Ce qui l'intéresse, c'est de savoir qui paie et pourquoi c'est la commune qui refait ce terrain, parce qu'il y a une certaine injustice vis-à-vis des autres sociétés vu que le FC dispose déjà du terrain dit communal.

M. M. Luthi (cc) répond que la subvention 2010 du FC s'est montée à 2'500 francs.

Maintenant, est-ce que l'on doit soutenir les sociétés sportives ou non ? On pense que oui et c'est en tout cas notre avis.

Il n'y a pas que les subventions en argent qui comptent mais il y en a d'autres. On sait que le FC est une des principales sociétés actives sur la commune. Il y a passablement de juniors qui jouent au football à Marin dans des conditions non pas luxueuses mais supérieures à ce que l'on voit dans le reste du canton. Pour toute cette population de sportifs, si on met 30'000 francs pour l'entretien du terrain d'entraînements tous les 30 ans, il ne pense pas que ce soit quelque chose d'excessif même si ce terrain appartient à la commune. Cela fait partie de l'aide que l'on amène aux sociétés sportives. On ne va pas le refaire l'année prochaine ni l'année d'après. Cela risque d'aller un bon moment avant que cela se passe. On a tous joué sur ce terrain. On s'y est tous foulé le pied un jour ou l'autre. Pendant les années qui vont venir, ceux qui utiliseront ce petit terrain éviteront de se tordre les chevilles. C'est un plus que l'on apporte à la population.

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, annonce l'arrivée de Giuseppe Togni à 20 h 09. Nous sommes donc 40 et **la majorité passe à 21**.

M. R. Siliprandi (PSLT), ainsi que cela a déjà été dit par sa collègue Sylvie Fassbind, est assez subjugué, ainsi qu'il en avait fait part lors d'une séance de la commission des sites et loisirs, par la somme dépensée pour mandater une agence de placement pour l'engagement du successeur d'Hubert Tissot comme chef de camps du camping de La Tène.

Si la somme qu'il trouve déjà excessive de 6'173.45 francs pour passer des annonces de recrutement, cela peut se comprendre, par contre dans la situation financière où la commune se trouve, dépenser 11'049.65 francs, vous lui direz que ce sont des pinuts, pour un travail que le CC aurait pu faire lui-même, il trouve que c'est tout simplement inadmissible, même si cela est dans ses compétences financières.

M. M. Luthi (cc) répond que les frais d'agence apparaîtront dans les comptes 2011 parce que l'engagement s'est fait sur 2011 et pas sur 2010.

Vous dites que le CC aurait eu le temps mais il faut savoir que les conseillers communaux travaillent pendant la journée. C'est difficile d'engager quelqu'un parce que l'on reçoit peut-être 50 ou 60 dossiers et il faut déjà faire un premier tri. Ensuite, il faut voir les compétences de la personne à engager. Dans le fonctionnement actuel au niveau des communes, il y a des

prestations que l'on doit demander à l'extérieur parce que justement on n'a plus le temps de faire ce genre de prestations. Cela se faisait peut-être avant. On est d'accord que c'est malheureux mais on est obligé de le faire.

M. R. Siliprandi (PSLT) signale qu'il y a un défaut dans cette salle : avoir deux anciens conseillers communaux. Il est clair que les conseillers généraux ne se rendent pas compte de la situation. On avait des administrateurs. Quand on a engagé Hubert Tissot, on a tout fait nous-mêmes. En plus, toutes les séances de chantier étaient faites par les conseillers communaux.

M. R. Siliprandi (PSLT) signale qu'au point 922 des comptes, il n'allait pas manquer, ceci à titre personnel, de revenir sur le lancinant problème de la péréquation financière.

En effet, en voyant nos comptes assez désastreux, il constate que :

- péréquation financière : 4'156'418 francs
- déficit : 2'164'441 francs
- soit au total 6'320'859 francs

non pas perdus, mais pour une partie mal dépensés.

Si l'on pouvait au moins boucler nos comptes, comme il l'avait demandé, à zéro et verser le solde à cette péréquation de désolation, on verserait tout de même 1'991'977 francs, ce qui est déjà beaucoup trop.

La commune de La Tène s'enfonce alors que certaines communes, dont par exemple Le Locle à qui la péréquation est destinée, font du bénéfice, proposent des baisses d'impôts et augmentent leur fortune.

Pendant ce temps, nous, on est en train d'augmenter notre dette vu encore tous les investissements à venir, mettant ainsi pour l'avenir, nos après-venants dans la difficulté et en péril. C'est à pleurer.

Dès lors, depuis des années, le Grand Conseil veut se pencher sur le problème pour réformer cette injuste péréquation financière. Il attend pour cela un signe du Conseil d'Etat qui ne vient pas, faute de temps et d'idées, car engoncé jusqu'au cou dans ses problèmes *hainardeux-studerisant-gnägisant-orypilant-nicatisant-grosjeancommedevant*, non compatibles.

On rétorque toujours que la péréquation, c'est un tronc commun de 30 millions où les communes versent en fonction de leur fiscalité et que c'est comme cela que ça été voté.

Mais toute erreur, et c'en est une, peut être corrigée.

Si le harcèlement sexuel est presque entré dans les mœurs, mais toujours condamnable, par contre le harcèlement administratif, ne l'est pas.

En effet, si le CC, régulièrement et de façon lancinante, écrivait au Conseil d'Etat pour montrer son ras-le-bol et lui dire que si ça continue, la commune de La Tène pourrait faire sécession, ça donnerait peut-être à réfléchir aux mal-élus du Conseil d'Etat. Lui rappeler par exemple que c'est en grande partie grâce à notre commune et aux sacrifices de toute nature consentis à l'époque, que la fibre industrielle du canton a pu être développée. Lui rappeler que Marin a alors souffert d'un manque important de finances et a de ce fait payer de hauts impôts.

Si aujourd'hui ces derniers sont bas, il n'y a pas de raison de se flageller et de monter aux barricades pour en vouloir la hausse, comme certains le demandent.

Il faut savoir parfois se montrer généreux, mais surtout avec les habitants de notre commune qui nous font confiance.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 34 voix contre 4.

L'arrêté du Conseil général concernant l'approbation des comptes et la gestion de l'exercice 2010 de la commune de La Tène est accepté à l'unanimité.

M. R. Walther (cc) aimerait vous informer concernant ce parking qui a été pris à partie ce soir. Pour ce parking du CIS, il y a effectivement un projet qui a été refusé par le CG en décembre 2009. Il rappelle que le crédit demandé à l'époque était de 135'000 francs. Deux ans plus tard, l'état de ce parking était tellement désastreux, on peut même dire dangereux, vu que ce parking est payant - c'était presque une honte de mettre à disposition un parking payant aux gens qui utilisaient cette surface - il nous a semblé évident qu'il fallait faire quelque chose pour lui rendre une surface convenable. Il est vrai que la communication pour cet exercice n'a pas été absolument parfaite puisque, normalement, lorsque le CC décide d'utiliser ses droits de compétence pour faire des travaux sur la commune, il devrait au moins en informer la commission financière et dans ce cas-là, cela n'a pas été fait. Mea culpa.

Il ajoute que dans le rapport ad hoc de la commission sportive, il a été prévu, une fois, de faire un terrain multisports sur cette surface. La réparation ou l'assainissement qui a été entrepris et qui est terminé aujourd'hui ou le sera demain a coûté 25'000 francs et la garantie de vie de cette surface ne devrait pas dépasser 5 ou 7 ans, on ne pense pas plus. Si dans 5 ou 6 ans, on construisait un centre multisports sur cette surface, l'investissement aurait quand même été justifié.

Pour terminer, nous avons reçu une missive d'un citoyen assez virulente concernant l'état de ce terrain. Lui-même qui se promène journellement dans ce village et qui participe à certaines manifestations sportives, il entend tous les jours dire que quelqu'un de la commune doit améliorer ce terrain.

A son avis, c'était une bonne intention, une bonne action, que d'assainir ce parking.

M. J.-M. Germanier (cc), pour conclure ce chapitre, aimerait dire la préoccupation du CC d'avoir vu l'entrée en matière finalement pas acceptée à l'unanimité. Cela traduit effectivement un certain nombre de frustrations, de remarques préoccupantes, que le CC partage. Il a noté quelques mots-clés : on a parlé de plus de communications, d'augmentation du coefficient fiscal, de la péréquation financière intercommunale. Le CC espère et essaie d'avoir comme il faut la vue d'ensemble parce que finalement une augmentation du coefficient fiscal ne peut pas se faire comme ça à la petite semaine. Il y a des enjeux extrêmement importants pour la commune. Nous pouvons vous assurer que nous suivons les affaires au plus près. Nous avons une bonne collaboration avec la commission financière et vous avez été entendus ce soir.

Il tient à remercier le CG, par la suite, d'avoir accepté à l'unanimité ces comptes, tels qu'ils vous ont été proposés. Merci !

5. Motions et propositions

Aucune.

6. Question du groupe libéral-radical relative à la présence policière lors de la fin du service des transports publics le week-end, du 18 mars 2011

M. M. Luthi (cc) signale qu'on a déjà répondu partiellement avant lors de l'intervention de Sylvie Fassbind. Il est tout à fait clair que nous n'avons plus de police locale et, pour nous, c'est compliqué, on ne peut pas donner des ordres comme ça, à gauche et à droite, de surveillance de tel ou tel endroit.

Ceci dit, la question qui est posée est la déprédation multiple au niveau des transports publics, mais il faut savoir que ce n'est pas qu'au niveau des transports publics. Ces derniers temps, on a aussi eu pas mal de déprédations dans la cour des collèges.

Dans ces cas-là, lorsque des dégâts nous sont signalés, on transmet immédiatement l'information à la police, on demande que des patrouilles supplémentaires soient organisées et, en plus, on dépose plainte. C'est pratiquement notre seul moyen d'agir.

Sur cette question-là, il y a quelques semaines, lorsque nous avons rencontré la police, cette demande-ci lui a été transmise. Maintenant, c'est à elle, dans le cadre de son organisation, de savoir quand et comment elle passe.

Ces déprédations ne se passent pas seulement sur notre commune, on note des choses un peu partout et c'est cyclique. Ce n'est pas tout le temps et tout d'un coup, il y a une vague de déprédations mais on ne sait pas pourquoi. Il y a des bandes qui circulent dans les communes et il se trouve que pendant un certain nombre de semaines, c'est La Tène qui est visitée, ensuite ces bandes se déplacent du côté du Landeron ou de Cornaux. Ça évolue mais la police est sur les dents.

Encore une fois, la police a un problème d'effectif. Vraisemblablement que s'ils étaient plus, ils pourraient organiser plus de patrouilles, c'est à voir. Mais il faut aussi que l'on fasse attention. On peut demander plus de patrouilles et plus de monde mais on paierait aussi peut-être plus cher, c'est aussi à voir.

Tout cela est fait dans le cadre de ce mandat de prestations avec la Police neuchâteloise. Chaque fois que l'on se voit, on a toujours des informations de la police et on reçoit régulièrement des rapports sur les tournées et sur ce qui est remarqué. Sur cette base, c'est la police qui nous dit qu'elle a dû augmenter les patrouilles parce que, pendant cette période-là, il y a eu une recrudescence des vols dans les maisons, par exemple, ou il y a eu recrudescence des dommages à la propriété. Ce n'est pas systématique. Ce n'est pas tous les jours ou tous les soirs mais c'est vrai que c'est embêtant.

D'ailleurs, ces derniers jours, on voit bien ce qu'il se passe avec les chauffeurs de bus. Il n'y a pas que dans le canton de Neuchâtel, c'est partout comme ça. Ce n'est pas de la faute de la police ni de celle de la commune. C'est de la faute à une violence qui est endémique. On ne reste pas les bras croisés. On travaille et on agit avec les moyens qui sont à notre disposition.

M. L. Siliprandi (PLRT) ne se déclare pas satisfait de la réponse. Dans le cadre de cette question, nous avons une réponse en demi-teinte puisque, si l'on est bien conscient que le problème est global, pour nous, ce qui nous préoccupe, en dehors de l'anecdote de ce que l'on a vu là, on a dit que c'était un problème cyclique, c'est que l'on nous dit aujourd'hui que dans le cadre du mandat de prestations que l'on a avec la police cantonale, on ne peut pas espérer avoir plus de prestations. Si on en veut plus, il faut qu'on en paie plus. Il se rappelle très bien du débat que l'on avait eu sur la nouvelle police du village. Ce n'est pas tout à fait ce qui avait été discuté puisque, ce que l'on nous avait vendu, c'était une police cantonale, qui aurait eu des moyens supplémentaires par rapport à notre police de proximité et avec laquelle on allait

pouvoir établir un dialogue constructif pour améliorer les prestations.

Après avoir entendu la réponse de Michel Luthi, il a plutôt l'impression que la police cantonale, maintenant, a eu son contrat et qu'elle nous tient un tout petit peu en otage de son bon-vouloir et de ses soi-disant manques d'effectifs.

Il n'a même pas envie de discuter de ce sujet parce que l'on pourrait avoir un vaste débat sur l'effectif des polices cantonales des cantons avoisinants.

Pour cette raison, il remercie le CC pour la réponse qu'il a apportée à notre groupe. Il lui semble néanmoins que là, on met le doigt sur un problème par rapport aux prestations de la police dans la commune.

7. Réponse du Conseil communal à l'interpellation du groupe socialiste concernant le passage de la rue Charles-Perrier en zone 30 km/h, du 11 mars 2011

M. M. Luthi (cc) aimerait dire en préambule, même si cela ne répondra pas totalement à l'interpellation, comment se construit une zone 30 km/h. Elle ne se décide pas comme ça, sur un coup de pouce. Pour mettre en place une zone 30 km/h, il y a plusieurs passages ou plusieurs étapes.

La première étape, c'est une vision du site, en compagnie notamment du service des ponts et chaussées, plus spécialement avec le responsable du service de la signalisation routière. Au vu de la configuration du site, du trafic, des alentours, on décide si l'idée de mettre la rue à 30 km/h est réaliste. Si la réponse est non, cela ne va pas plus loin. Par contre, si la réponse est oui, on profite de discuter immédiatement de l'aménagement de la future zone, parce que, suivant le site, il y a plusieurs aménagements possibles.

La deuxième étape, c'est les comptages, les contrôles, qui peuvent durer plusieurs semaines parce qu'il y a passablement de comptages et de contrôles qui se font dans la zone, à des endroits, à des jours et à des heures différents.

Suite à cela, une analyse est faite de ce rapport et c'est à ce moment que le service des ponts et chaussées nous donne l'autorisation d'aller de l'avant. Ensuite, c'est le CC qui décide de la mise en zone 30 km/h et l'arrêté y relatif est publié. Tout le monde peut en prendre connaissance.

A ce stade des opérations, la mise en zone 30 km/h d'une rue est provisoire pour une année. Après 12 mois, les mêmes contrôles se refont et c'est là que l'on peut voir s'il y a des modifications, des améliorations au niveau des obstacles, à apporter à la zone ou, au pire, s'il faut supprimer la zone 30 km/h, ce qui n'est jamais arrivé, en tout cas chez nous. Suite à cela, la zone 30 km/h devient définitive. Ceci dit, cela ne veut pas dire que pendant ces 12 mois, il ne se fait pas de contrôles. Il y a des contrôles, qui ne sont pas forcément faits par la police, des contrôles de vitesse, qui nous montrent comment évolue la zone.

Pour répondre à une éventuelle question, on n'a pas l'intention de revenir en arrière immédiatement puisque l'on a ce laps de temps de 12 mois pour voir comment la zone se comporte, comment les automobilistes réagissent ou circulent dans cette zone.

Vous soulevez un certain nombre de problèmes. Ce qui est important de savoir, c'est la question de la priorité. Dans une zone 30 km/h, c'est la priorité de droite, mais les gens ne savent peut-être pas que c'est la priorité de droite, pourtant cela fait partie des règles de la circulation. C'est exactement le même cas de figue avec les giratoires où c'est la priorité de gauche mais il n'y a jamais rien qui nous indique à l'entrée d'un giratoire que c'est la priorité de gauche qui prime.

C’est une règle de la circulation que chacun est sensé savoir. A partir de là, si tout le monde respecte ces règles de circulation, il n’y a pas plus de danger dans une zone 30 km/h que dans une zone normale, au contraire, il y en aurait moins.

Vous soulevez également certaines particularités quant au marquage. On l’a vu et on va le corriger parce que cela peut prêter à confusion, notamment au carrefour Couviers - Charles-Perrier. Mais à son avis, il ne devrait pas y avoir de problème si les gens roulent correctement. Ceci dit évidemment, vous pouvez toujours avoir quelqu’un qui est distrait. Dans cet endroit précis, probablement le seul à Marin, on peut peut-être améliorer la compréhension, la façon de circuler à ce carrefour, par un marquage au sol. Il faudra qu’on voie. Il existe des marquages types pour ce genre de choses qui font que lorsque les automobilistes arrivent, ils ne peuvent pas faire autrement que de laisser la priorité de droite.

Au niveau des passages pour piétons et notamment des enfants, il faut savoir que dans une zone 30 km/h, il n’y a plus de marquage de passages pour piétons. C’est la règle. Cela ne veut pas dire que s’il y a vraiment un danger avéré qui a été trouvé, qu’on ne puisse pas faire quelque chose. Ce n’est pas trop rigide quoiqu’auparavant, on nous disait que dans une zone 30 km/h, il n’y a plus de signalisation, plus rien du tout, c’est une priorité de droite et les gens peuvent traverser où ils veulent. Après, c’est aussi une responsabilité des uns et des autres. L’automobiliste doit être attentif à tout ce qu’il se passe, que ce soit dans une zone 30 km/h ou dans une zone 50 km/h. Il doit être responsable. Au niveau des enfants, c’est une question d’éducation. On peut leur apprendre à regarder où il faut traverser.

Une signalisation n’empêchera jamais les accidents. Il existe des statistiques de ces accidents. Regardez combien de piétons se font faucher sur les passages pour piétons. Il y en a toutes les semaines. Il y a aussi des accidents aux cédez-le-passage et pourtant ils sont signalés. Si les gens ne respectent pas la signalisation ou ne veulent pas la respecter, on a tous les risques d’avoir des accidents.

Concernant la question de l’acquisition de 3 panneaux-bornes supplémentaires pour signaler l’entrée en zone 30 km/h dans la rue du Closel, il pense que c’est au cas où la rue Charles-Perrier serait en zone 50 km/h. Deux réflexions ont eu lieu. Ce projet a été discuté en commission de circulation et il n’y a pas eu d’objection à mettre la rue Charles-Perrier en zone 30 km/h. Ce projet a aussi été discuté avec le centre neuchâtelois de psychiatrie à Préfargier, qui a trouvé que c’était une bonne idée parce qu’ils savaient que certains de leurs collaborateurs roulaient plus vite que de raison sur ce tronçon.

Il y a un autre paramètre qui nous a fait mettre cette rue Charles-Perrier à 30 km/h, c’était une question d’uniformité pour que les gens sachent où ils en sont à Marin. 30 km/h ici, 50 ou 60 km/h là, beaucoup de choses ont été corrigées. L’idée était donc de dire que toutes les rues qui se trouvent au Sud de la rue de la Gare étaient en zone 30 km/h. On ne voulait pas laisser des doutes. Maintenant, on n’a pas la garantie que ce soit la bonne solution et il faut attendre ce laps de temps pour voir si ce qu’on a décidé s’avère juste ou s’il faut le corriger. C’est un essai. Les comptages ne donnent pas non plus toutes les garanties que cela se passe comme on l’espère.

Néanmoins, on peut dire que dans les autres zone 30 km/h de la commune, on ne rencontre quasiment pas de problèmes. Un problème que l’on a rencontré, c’est qu’au début de la mise en œuvre de ces routes, ce sont les habitants des quartiers qui demandaient qu’on mette ces routes à 30 km/h qui se sont fait prendre au radar.

Vous demandez également si on partage vos préoccupations au niveau de la sécurité. La sécurité, c’est une question à titre individuel ou même à titre global qui occupe l’esprit de chacun. La sécurité en général, pas seulement la sécurité de la circulation. Si on prend la

commission de circulation, dans toutes ses séances, elle parle de sécurité. On essaie de prendre des mesures qui soient adéquates, ce qui ne veut pas dire que l'on ne peut pas revenir en arrière si on est obligé. Il n'a pas souvenir qu'il y ait eu à Marin des événements prépondérants qui nous ont fait reculer ou changer d'optique. Tout ce qui a été fait, à son avis, au niveau de la circulation, a été sensé. C'est toujours la même chose en matière de circulation notamment et spécialement, on sait très bien que l'on ne peut pas contenter tout le monde. On sait qu'il y a des contraintes et que suivant les mesures que l'on prend, elles peuvent causer des désagréments. Après, c'est une pesée d'intérêts entre la sécurité, les désagréments et les contraintes. On s'aperçoit - on est tous automobiliste - que ce qui nous a paru comme un désagrément ou une contrainte au départ, finalement on s'y fait et que cela rentre dans les mœurs.

Pour revenir à cette rue Charles-Perrier, on sera attentif pendant ces 12 mois de voir ce qu'il s'y passe. On est aussi preneur des informations que les gens, les bordiers, pourraient nous fournir. Le carrefour que vous citez, Charles-Perrier - Couviers, peut-être, doit ou devrait être amélioré dans ce cadre. On ne va pas en faire un giratoire mais il pense que l'on peut trouver une solution qui devrait améliorer les choses au niveau de la compréhension.

M. E. Flury (PSLT) signale que son indice de satisfaction est encore assez modeste mais qu'il pourrait évoluer puisque, comme nous l'a si bien expliqué Michel Luthi, des décisions seront prises ultérieurement.

Il remercie le CC de la réponse assez complète qu'il nous a fournie ce soir. Deux ou trois petits points resteront à étudier parce qu'il n'a pas reçu les éléments de réponse.

Il est vrai que l'on n'a pas du tout considéré que le travail avait été fait rapidement ou que toutes les étapes n'avaient pas été suivies.

Il n'a pas entendu de réelle réponse concernant l'idée de l'axe parce que nous avons effectivement à faire à un axe et non pas à des rues résidentielles. C'est là-dessus que portait l'idée principale. C'est surtout un axe dans lequel on accueille énormément de gens qui viennent de l'extérieur. Ce sont des gens qui traversent et dans le cas présent beaucoup de gens viennent d'autres communes, dans la rue Charles-Perrier et pas forcément dans les rues adjacentes. Pourquoi ? Parce qu'il y a cet hôpital qui est au bout de cette rue. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point n'est pas forcément le marquage au sol mais en particulier un mur haut de 1 m 90 et une haie haute de plus de 1 m 70 et qui amènent aujourd'hui une situation ubuesque où autant la voiture prioritaire que la voiture qui doit céder la priorité doivent carrément s'arrêter parce que ce n'était pas la situation auparavant.

Pour ce qui est des passages pour piétons, il y a quand même un certain doute. Des zones 30 km/h installées depuis assez longtemps, par exemple à Hauterive, ont conservé leurs passages pour piétons. Par contre, il se demande s'il n'y a pas une petite confusion par rapport à ce qui est en zone mixte, comme il y en a une au centre de Saint-Blaise, où il n'y a plus du tout de passages pour piétons et où le piéton est simplement prioritaire partout.

Il invite nos deux Conseils à poursuivre la réflexion sur cette idée d'axe et sur la question de la fluidité. Il y ajoute aussi l'idée de l'accueil des gens qui viennent de l'extérieur. Si on pouvait les accueillir autrement qu'avec des buches qui parfois dépassent les 100 francs alors que depuis des années, ils roulent à une certaine vitesse, peut-être pas trop élevée parce qu'il y a quand même un modérateur de vitesse au milieu de la rue. S'ils continuent à rouler comme ils roulaient d'habitude, il ne pense pas qu'ils deviendront des délinquants pour autant.

8. Autres interpellations et questions

Aucune.

9. Lettres et pétitions

Aucune.

10. a) Communications du Conseil communal

M. M. Muster (cc) informe le CG concernant l'école. Il faut savoir que le Grand Conseil a ratifié le Concordat HarmoS il y a deux ans et on arrive maintenant à sa mise en application. HarmoS commence, HarmoS débarque, à partir de la prochaine rentrée scolaire. Tous les enfants, à partir de 4 ans révolus au 31 juillet, commenceront l'école primaire. Il n'y a plus d'école enfantine. Un enfant de 4 ans commencera en 1ère année primaire et les enfants qui sont actuellement en 1ère primaire passeront directement en 4e. On va gravir les échelons jusqu'à la 11e année et plus jusqu'à la 9e comme on avait l'habitude de le considérer jusqu'à maintenant.

Un deuxième élément va lui succéder, c'est l'organisation de l'école sous forme de régions. Le Conseil d'Etat souhaitait cantonaliser l'école obligatoire. Les communes se sont opposées à ce projet et ont proposé une régionalisation de l'école.

Concernant notre commune, c'est le syndicat ESRN qui est en train de revoir ses règlements et ses buts. Ce syndicat regroupe 15 communes et étendra la gestion de l'école obligatoire à partir de la 1ère année jusqu'à la 11e année, prenant en compte la scolarisation des enfants de 4 à 16 ans.

Dans les détails, il reviendra de manière plus exhaustive dans le courant de l'automne puisqu'à un moment donné les CG des 15 communes devront ratifier ces changements au niveau des règlements et des buts au syndicat ESRN.

M. M. Luthi (cc) informe le CG concernant la circulation routière, plus précisément concernant la sécurité sur la route menant à La Tène. Demain, paraîtra dans le *Bulcom* un communiqué du CC suite à la repose des ralentisseurs, appelés plus communément des gendarmes couchés. Au début de la nouvelle saison, ce printemps, s'est posée la question de savoir si on allait reconduire la mesure qui a été mise en place ces deux dernières années.

Après avoir constaté certains débordements au niveau de la vitesse sur la route de La Tène, respectivement sur la route des Marais, le long du CIS, il a été effectivement trouvé judicieux de reconduire cette mesure. A ce moment-là, on s'est posé la question de savoir si elle devait être reconduite dans sa totalité ou partiellement, si la pose de ces gendarmes couchés, par exemple à la rue de la Gare, était encore utile. A ce stade, les opinions, parmi nous, divergeaient. Certains étaient pour, d'autres contre. Elles divergeaient surtout compte tenu de l'état de la chaussée. On pouvait supposer que vu l'état global de la chaussée, il n'y aurait peut-être pas besoin de ralentir forcément le trafic et la vitesse des véhicules. D'un autre côté, on peut peut-être aussi avancer que de toute façon ce sont toujours les mêmes qui roulent vite, que la chaussée soit en bon état ou en mauvais état. A partir de là, on peut supposer qu'il y a beaucoup plus de risques à rouler vite sur une route en mauvais état que sur une route en bon état. C'est un des critères que l'on a retenu mais le plus important, c'est celui de la sécurité des cyclistes sur cette route. Il faut savoir qu'il y a passablement d'enfants qui empruntent cette route aux heures de pointe, qui vont ou qui reviennent de l'école. La route de la Gare est une

route surchargée, à certains moments « dangereuse », entre le bus, les camions et ceux qui roulent trop vite, etc., il y a ces petits bouts de chou qui roulent en vélo et c'est tant mieux qu'il n'y ait jamais eu d'accident à ce niveau-là. Cela a aussi été un critère qui a été retenu pour la pose de ces ralentisseurs sur la rue de la Gare. Le dernier critère retenu, déjà expliqué, était pour une question de cohérence. On ne voulait pas donner l'impression que finalement ce n'était pas nécessaire, qu'il n'y avait pas besoin, et que s'il y avait un accident, on nous demanderait pourquoi on n'avait rien fait puisqu'on le savait.

Comme il l'a dit, il s'agit d'une mesure provisoire qui nous a été accordée exceptionnellement par le service des ponts et chaussées, cette année encore, moyennant que dans le futur aménagement de la rue de la Gare, des mesures soient prises pour modérer le trafic. Il y a un groupe de travail qui se penche sur cet aménagement de la rue de la Gare. Il ne sait pas si cela a été fait mais il serait bien d'inclure déjà maintenant les gens du service des ponts et chaussées, respectivement ceux de la circulation routière, pour voir quels aménagements seraient susceptibles d'améliorer la circulation sur cette route. En tout état de cause, cette mesure-là prendra fin cette année. Il n'y aura pas de nouvelle autorisation qui nous sera accordée. Comme dit précédemment, quand on prend une telle mesure, on satisfait la moitié des gens et on mécontente la moitié des autres. Quand on prend une telle mesure, ce n'est pas contre la majorité mais contre une minorité. A un moment donné, on doit prendre une décision et s'y tenir. Après, il faut faire une pesée d'intérêts entre la sécurité qu'on peut en retirer et les inconvénients. Pour le moment, personne n'est venu nous proposer d'autres solutions que celle-ci. Il ajoute que la police n'a pas pu nous conseiller dans ce domaine et a trouvé qu'à ce stade, c'était le mieux que l'on puisse faire.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que nous aussi avons droit à notre « remaniement ministériel », comme d'habitude après la séance des comptes, on se répartit les fonctions, c'est-à-dire qu'au 1er juin de cette année, le président passe au fond de la liste et on tire tout le monde vers le haut. Le CC se composera donc ainsi pour la nouvelle législature :

Président	Michel Luthi
Vice-président	Michel Muster
Secrétaire	Roland Walther
Vice-secrétaire	Daniel Rotsch
Membre	Jean-Michel Germanier

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

11. Divers

M. E. Rieder (PLRT) signale que le 3 novembre 2010, il y a donc 6 mois, a eu lieu la présentation du plan spécial Jumbo/Manor, spécialement sur l'agrandissement du Jumbo.

Les habitants de la Cité-Martini avaient fait savoir à cette occasion leurs préoccupations et inquiétudes concernant ce projet, notamment en ce qui concerne :

- le quai de déchargement qui devrait être impérativement du côté autoroute
- l'accès au Jumbo/Manor qui devrait être uniquement du côté des Champs-Montants dès que ceux-ci seront à double sens

Sans nouvelles depuis le 3 novembre 2010, ni des autorités ni des responsables du Jumbo, les habitants de la Cité-Martini souhaiteraient obtenir les réponses aux questions suivantes :

- où en est à l'heure actuelle l'avancement de ce projet ?
- concernant la problématique des camions (insécurité, bruit, pollution) devant la Cité-Martini, quelles mesures compte prendre dans l'immédiat le CC ?
- un candélabre manque depuis des années à cause des camions sur la rue des Indiennes. Quand sera-t-il restitué ?

Merci pour votre écoute et vos réponses.

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, propose à Emmanuel Rieder de déposer cette question par écrit afin que le CC puisse y répondre à la prochaine séance.

M. R. Siliprandi (PSLT) signale que vous lui direz qu'un moment de honte est vite passé, mais tout de même !

Mercredi 27 avril, on accueille la *fanfare mil rég ter 1*.

Près de 400 personnes garnissent la salle, non seulement des gens de notre village mais de toutes les communes environnantes.

19 h 55, il fait un saut avant l'assemblée générale du GASL, pour prendre quelques photos.

C'est l'émoi, Jean-Pierre Persoz l'organisateur courant, croise notre collègue le colonel Jean-Dominique Röthlisberger alors que débouche dans un coin notre autre collègue Daniel Jolidon, président du GASL, suivi par Gregor Schäfer. Ils viennent vers lui : « Dis donc, tu ne sais pas où on allume dans cette salle ? ». Jean-Dominique essaie vainement d'atteindre un concierge mais personne ne répond.

Donc, le concert doit se dérouler dans une salle éclairée ou plutôt pas éclairée comme pour un strip-tease dans un pince-cul.

Le présentateur a de la peine à lire, on ne voit pas sa tête ; le directeur a de la peine à lire ses partitions. Bref, c'est le bordel. C'est vraiment scandaleux.

A quoi ça sert de voter un crédit pour de nouvelles installations dans cette salle si personne n'est là pour les employer ?

Vraiment, on ne sait pas recevoir dans cette commune.

Un Exécutif, ça sert aussi à voir les choses de ce genre et à donner des ordres au personnel pour que ça joue.

Nous, on a beau être les ânes de l'époque, mais on savait recevoir les gens. Jamais on ne se serait permis d'accueillir l'armée et des officiers supérieurs, ainsi que leurs accompagnants, sans recevoir une délégation pour un apéritif d'avant-concert, ou en cas d'empêchement, déléguer par exemple le président du CG ou une autre personnalité.

Et, à 20 h 00, avant le début du concert, aussitôt après le « Cantique suisse », avec l'accord des organisateurs, un membre du CC serait monté sur scène pour souhaiter la bienvenue, saluer les gens et remercier l'armée et la fanfare de sa présence. Mais peut-être que cela ne se fait plus.

Vraiment, ça devient du n'importe quoi.

On avait là l'occasion de présenter la plus belle salle de la région à ceux qui ne la connaisse pas et se faire un coup de pub pour la louer mais ça ne valait pas la peine de s'en donner de la peine.

Il n'ose pas imaginer ce qu'il se serait passé en cas de gros pépin, ou il ne sait quoi, et personne pour réagir.

Vraiment, il ne comprend pas les membres de l'Exécutif, n'informant pas le personnel, en l'occurrence les concierges, pour qu'au moins l'un d'entre eux soit présent. C'est la moindre des choses qu'une permanence soit assurée.

Vraiment, il est en colère devant l'apathie du CC et il n'est pas le seul dans cette salle et au village.

M. R. Walther (cc) signale, bien que ce sujet ne soit pas l'objet d'une question écrite, il se permet de répondre à certaines accusations qui sont fausses. Non seulement il était présent dans cette salle mais il a vu qu'elle n'était pas obscure. Le problème, c'est qu'en fait les lumières qui sont derrière nous sur la scène doivent être allumées par un pupitre spécial, qui malheureusement n'a pas été commandé par celui qui a loué la salle. Deuxièmement, à 19 ou 20 heures, une personne est allée à la rencontre de ces gens qui jouaient et tout le monde a dit que c'était OK. Il est vrai qu'une personne de la conciergerie aurait dû pouvoir être atteinte. Malheureusement, elle n'a pas répondu au téléphone. La remarque lui a déjà été faite et cela ne se reproduira plus mais il est faux de dire que cette salle était dans l'obscurité. C'est juste un peu de lumière qui manquait au fond de la scène parce que les lumières qui allument cet endroit sont régies par un pupitre spécial, que n'importe qui ne peut pas régler parce qu'il faut sortir une table qui se trouve dans un autre local.

M. D. Jolidon (ELT) signale qu'il a trois divers :

- « La Suisse bouge » : comme l'année passée, la commune a décidé de participer à cette édition de « La Suisse bouge ». Il rappelle que le principe de ce projet national est d'inciter les gens à bouger. L'année passée, on avait fait un plan axé sur le sport et on avait eu trois personnes pour les trois manifestations que l'on avait organisées.

  Cette année, on a décidé non pas de passer à autre chose, mais de dire que l'on peut bouger sans faire du sport.

  On a donc organisé deux manifestations pour adultes et adolescents. C'est demain une marche - on voulait la faire aux flambeaux mais vu la sécheresse, on allumera les flambeaux on n'espère pas dans le lac mais juste à côté - depuis l'Espace Perrier (il espère qu'il n'y aura pas de mariage demain). Il ne connaît pas encore le chemin, cela dépendra des gens. Il a entendu ce soir que certains voulaient courir, donc on les fera courir. Ceux qui voudront marcher, on les fera marcher. Pour ceux qui veulent descendre en voiture, on se retrouvera directement en bas. En bas, on allumera ce slogan et on vous offrira une soupe à 19 h 00 ici devant mais il y aura à boire en bas pour ceux qui ne veulent plus remonter la colline.

  Le samedi, on va organiser quelque chose d'un peu plus nouveau, différent. C'est un concours photos, où les gens viennent faire des photos sur trois thèmes qu'on leur donnera au dernier moment à partir de 10 h 00 jusqu'à 13 h 30 les départs, la dernière arrivée sera pour 16 h 00. Les photos feront l'objet d'un concours. On nommera un jury plus tard. Il faut déjà voir s'il y aura beaucoup de monde. Ces photos, on espère pouvoir les mettre sur le site de La Tène parce que dans le règlement qu'on a fait, elles appartiendront à la commune, qui pourra les utiliser si elles sont valables pour notre publicité à l'extérieur.

  La semaine prochaine sera réservée aux enfants. Mardi et jeudi pour les écoles et mercredi tout l'après-midi pour un rallye dans le village permettant de découvrir des spécialités du village. Pour ce mercredi, on a encore besoin de deux ou trois personnes qui pourraient aider l'organisatrice à des postes. Si vous connaissez des jeunes qui ont congé le mercredi après-midi et qui veulent « glander » (pour une fois qu'on les autorise à rester à une place

sans bouger), ils peuvent s'adresser à lui.

- « Slow-up » : vous avez vu dans le journal que l'Entente a décidé d'organiser un « slow-up ». Ce n'est pas une manifestation politique mais une manifestation où on espère découvrir les quatre villages et où on pourra communiquer, marcher en discutant de tout et de rien. Le départ sera, pour les marcheurs et pour ceux qui ont besoin d'un véhicule, à la force des mollets, à la force des bras ou à la force de tout ce qu'ils veulent, échelonné de 9 h 30 à 10 h 00. Plus de détails vous seront communiqués par la presse et si possible par le site de La Tène. Ce sera le 22 mai.
- « Fête nationale » : le GASL, mandaté par la commune, organisera de nouveau cette année la Fête nationale. Le tableau des bénévoles est sur le site de La Tène. Il est un petit peu plus compliqué à obtenir et il devra voir avec l'administration pour avoir un lien tout de suite à l'entrée pour ne pas devoir à chercher dans 15 pages.

  Le procédé est le même que les autres années. Vous regardez le tableau, vous voyez une heure qui vous plait, vous lui envoyez un mail et il vous inscrit. Il rappelle que les jeunes de 16 ans peuvent s'inscrire à titre individuel et sont rémunérés à raison de 15 francs/heure. On les paie directement. Pour les gens qui appartiennent à des sociétés ou des adultes, on verse l'argent aux sociétés.

M. S. Girardin (PSLT) fait part de l'avis de la commission de la circulation, des transports et de l'agglomération.

Suite au communiqué du CC au sujet de la pose des gendarmes couchés « *Plus de sécurité pour se rendre à La Tène* », qui paraîtra dans le *Bulcom* de cette semaine, la commission de circulation, des transports et de l'agglomération (COMCIR) a tenu à son tour à exprimer son point de vue.

En effet, lors de sa séance du 29 mars dernier, celle-ci a été avisée par le CC de son intention de réitérer l'expérience des gendarmes couchés sur le territoire de La Tène, notamment le long de la rue de la Gare et sur la descente de La Tène jusqu'au CIS.

Suite aux observations de la très forte diminution des rodéos routiers et des remarques effectuées par les transports publics (TN et CarPostal), la commission a demandé de réduire le nombre de gendarmes surtout sur le parcours des transports publics.

S'il est effectivement important de sécuriser ce tronçon pendant le surplus de trafic estival, de prolonger l'effet dissuasif sur les courses automobiles intempestives ainsi que d'attendre la réfection de la rue de la Gare pour prendre d'autres dispositions finales, il est également important de veiller que les mesures soient toujours opportunes et visent en premier lieu les fauteurs de troubles.

Pour cette raison, nous déplorons les désagréments apportés par ces modérateurs de trafic tant au niveau sonore (freinages, accélérations) que pratique (en particulier pas de passage confortable pour les deux-roues) et qui doivent être supportés par l'ensemble de la population en raison du comportement incivil d'une poignée d'individus. Nous regrettons qu'une autre solution ne puisse être mise en œuvre en l'état actuel.

Ainsi, sans se désolidariser des préoccupations d'ordre sécuritaire du CC, la COMCIR ne peut que regretter la situation actuelle.

Elle regrette aussi amèrement que les avis de la commission, même si elle n'est que consultative, on aime de temps en temps nous le rabâcher, ne soient pas plus pris en considération. Cela dénote une façon un petit peu nombriliste du CC de gérer les affaires communales et une Xème fois quand nous sommes devant le fait accompli.

Le CC est au service du CG, à titre de rappel, et pas l'inverse.

Il dit à Eric Flury que les lois et le comportement dans les zones 30 km/h sont disponibles à travers les trois membres actifs de la COMCIR, qui se feront un plaisir de lui donner ces informations. Il peut aussi télécharger un petit libretto sur le site du BPA.

M. M. Binggeli (PSLT) a un divers un peu plus sympathique. Le mythe d'Isis et d'Osiris, tout le monde sait de quoi il s'agit. On peut aussi traduire cela par « comment la main a dirigé le monde ». Cela se passera en cinq actes dans un spectacle féérique et complètement fou semble-t-il. Dix-neuf musiciens, cinq compositeurs, un récitant, un grand ensemble de jazz. Vous pourrez tous assister à ce spectacle qui s'appelle « Jeux de mains », le samedi 28 mai à 20 h 30. Au nom de l'Animatène, nous nous ferons une joie de vous accueillir ici à l'Espace Perrier.

M. L. Siliprandi (PLRT) résiste difficilement d'en rajouter une couche concernant les zones 30 km/h puisqu'il a remarqué qu'il y avait eu un petit moment de flottement. Alors, effectivement, concernant le marquage dans les zones 30 km/h, normalement, il n'y a pas de marquage mais dans des cas de danger avisé, il peut être rétabli. C'est pour cela que la Ville de Neuchâtel, qui ne saurait en aucun cas, comme on s'en doute, aller à l'encontre d'une loi fédérale, a remarqué les passages piétons dans des zones 30 km/h, notamment à la montée du Crêt-Taconnet, qui avaient été supprimés et qui ont été repeints, sauf erreur il y a deux mois en arrière.

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, ne souhaiterait plus d'intervention concernant les zones 30 km/h, à moins que l'on mette un point à l'ordre du jour.

M. D. Jolidon (ELT) a oublié quelque chose. C'est un membre du FC qui le lui a rappelé. Il n'ose pas se présenter parce qu'il a peur de se faire agresser par Remo. Alors, il rappelle à tout le monde que, grâce aux subventions, ils peuvent organiser encore cette année leur tournoi à six. Vous serez tous les bienvenus le 17 juin.

Mme C. Schmid (PLRT) aimerait juste remercier les personnes qui ont aménagé le giratoire à Wavre. Un grand merci.

La parole n'étant plus demandée, M. N. Krügel (PLRT), président du CG, clôt la séance à 21 h12.

Ndlr : les signatures se trouvent à la page 28

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général : Le président, La secrétaire,

N. Krügel M. Dubois Passaplan